

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PROGRAMME DE RÉFECTION PARTIELLE OU MAJEURE DE CERTAINES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE

I. Les travaux de réfection prévus par ce règlement sont constitués principalement des éléments suivants :

- 1° l'architecture;
- 2° la mécanique et l'électricité;
- 3° les toitures;
- 4° la réfection de ponts, viaducs et murs de soutènement;
- 5° la réfection du réseau d'éclairage de rues;
- 6° la réfection du réseau de signaux lumineux;
- 7° la réfection des équipements urbains extérieurs;
- 8° le réaménagement de locaux;
- 9° les services professionnels;
- 10° le personnel d'appoint.

CHAPITRE II

ARCHITECTURE

2. Les travaux d'adaptation du système de clés des bâtiments de la ville en relation avec les standards déjà existants et les normes applicables se détaillent comme suit:

1° normaliser les chemins de clés ;	40 000 \$
2° changer les éléments de quincaillerie non conformes aux codes et règlements .	<u>50 000 \$</u>
TOTAL DU VOLET ARCHITECTURE :	90 000 \$

CHAPITRE III

MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

3. Les travaux de réfection partielle ou totale des systèmes mécaniques et électriques de diverses propriétés de la ville se détaillent comme suit:

1° système de filtration de piscines et de jeux d'eau ;	30 000 \$
2° remplacement de chlorinateurs aux diverses piscines et jeux d'eau ;	15 000 \$
3° divers projets de mécanique ;	40 000 \$
4° mise aux normes mécanique et architecturale des chambres de mécanique des arénas de la ville de Québec afin de respecter la norme B-52 nouvellement mise en application. Les travaux consistent en l'installation de détecteurs de gaz, en la modification du système de ventilation, en la construction de cloisonnements coupe-feu et à des travaux de scellement des ouvertures, d'identification et de signalisation, ainsi qu'à divers autres travaux de mécanique.	

4. Les arénas concernés par les travaux énumérés au paragraphe 4 de l'article 3 sont les suivants:

1° Aréna Patrick-Poulin, situé au 220, avenue Chanoine-Côté, Vanier ;	80 000 \$
2° Anneau de glace Gaétan-Boucher, situé au 930, avenue Roland-Beaudin, Sainte-Foy ;	80 000 \$

3° Aréna Jacques-Côté, situé au 2020, rue Roy, Sillery ;	40 000 \$
4° Aréna Réjean-Lemelin, situé au 1300, rue Pompadour, Charlesbourg ;	40 000 \$
5° Arpidrome, situé au 750, Place Sorbonne, Charlesbourg ;	40 000 \$
6° Aréna de Loretteville, situé au 86, boulevard des Étudiants, Loretteville ;	60 000 \$
7° Amphiglace Mario-Marois, situé au 1300, rue de l'Amphiglace, L'Ancienne-Lorette.	95 000 \$

5. Les travaux de réfection partielle ou totale des systèmes mécaniques et électriques de diverses propriétés de la ville se détaillent comme suit :

1° programme annuel de restauration de fournaies ;	10 000 \$
2° programme annuel de restauration de systèmes de levage ;	10 000 \$
3° Divers projets en mécanique et électricité dans différents bâtiments municipaux .	<u>40 000 \$</u>

TOTAL DU VOLET MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : 580 000 \$

CHAPITRE IV

TOITURES

6. Les travaux de réfection partielle ou totale des toitures de certaines propriétés de la ville se détaillent comme suit :

1° bibliothèque Gabrielle-Roy, située au 350, rue Saint-Joseph Est, Québec ;	50 000 \$
2° programme annuel de réfection de toitures de divers bâtiments municipaux .	<u>100 000 \$</u>

TOTAL DU VOLET TOITURES : 150 000 \$

CHAPITRE V

RÉFECTION DE PONTS, VIADUCS ET MURS DE SOUTÈNEMENT

7. Les travaux d'inspection et de réfection partielle ou majeure des ponts, viaducs, passerelles et murs de soutènement appartenant à la ville se détaillent comme suit:

1° réfection du tablier, des garde-corps et des approches du pont du chemin du Roi au-dessus de la rivière Rochette, situé dans l'arrondissement Laurentien ; 75 000 \$

2° réfection du pont de bois du chemin Couture au-dessus de la rivière Cap-Rouge . 85 000 \$

TOTAL DU VOLET PONTS, VIADUCS ET MURS DE SOUTÈNEMENT : 160 000 \$

CHAPITRE VI

RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES

8. Les travaux de réfection et d'amélioration du réseau d'éclairage de rues, incluant la pose de conduits souterrains et l'acquisition d'une partie du réseau se détaillent comme suit:

1° réfection et/ou remplacement de poteaux d'éclairage de rues rendus désuets ou dangereux dans l'ensemble des arrondissements ; 120 000 \$

2° acquisition du réseau d'alimentation d'éclairage de rues dans les arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou, présentement propriété d'Hydro-Québec. 325 000 \$

TOTAL DU VOLET ÉCLAIRAGE DE RUES : 445 000 \$

CHAPITRE VII

RÉFECTION DU RÉSEAU DE SIGNAUX LUMINEUX

9. Les travaux de réfection, de modernisation et de déplacement de réseaux de signaux lumineux et d'équipements connexes consistent au remplacement de fûts, de potences et de têtes de signaux lumineux ayant atteint un état de désuétude et au remplacement

d'équipements de contrôles non réparables en cas de disfonctionnement sur l'ensemble du territoire de la ville. 70 000 \$

TOTAL DU VOLET SIGNAUX LUMINEUX : 70 000 \$

CHAPITRE VIII

RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS URBAINS EXTÉRIEURS

10. Les travaux de réfection partielle ou majeure des escaliers, monuments, clôtures, poteaux et systèmes d'éclairage des parcs consistent à l'installation de clôtures en périphérie des puits d'eau potable de la Ville afin de se conformer aux exigences de la Loi sur l'eau potable. 80 000 \$

TOTAL DU VOLET ÉQUIPEMENTS URBAINS EXTÉRIEURS : 80 000 \$

CHAPITRE IX

RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX

11. Les travaux de réaménagement de locaux faisant l'objet du présent chapitre sont constitués principalement des éléments suivants :

- 1° la démolition et la reconstruction de cloisons intérieures;
- 2° les travaux pour ragréer les plafonds, les murs et les couvre planchers;
- 3° la modification des composantes mécaniques et électriques des locaux touchés.

12. Les travaux visés à l'article 11 se détaillent comme suit:

1° réaménagement de locaux à la Centrale de police de Québec, située au 275, rue de la Maréchaussée, Québec, pour l'adaptation des locaux du poste de police de Québec ; 100 000 \$

2° réaménagement de locaux au poste de police du 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, pour l'adaptation des locaux du poste de police de Sainte-Foy ; 25 000 \$

3° réaménagement de locaux à la Cour municipale de Québec, située au 275, rue de la Maréchaussée, Québec, pour la relocalisation du secrétariat et l'aménagement de bureaux pour les juges ; 150 000 \$

4° aménagement d'une salle de conférence et de bureaux administratifs au 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beauport, pour accueillir des organismes communautaires ;	15 000 \$
5° aménagement de locaux et d'une cuisine communautaire au Centre Odilon-Blanchette, situé au 49, avenue Ruel, Beauport.	<u>110 000 \$</u>
TOTAL DU VOLET RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX :	400 000 \$

CHAPITRE X

SERVICES PROFESSIONNELS

13. Les services de professionnels sont requis en vue de l'élaboration des études conceptuelles, des plans préliminaires et de construction ainsi que pour les services rendus au cours des travaux. Les professionnels retenus posséderont des expertises en architecture, en structure, en mécanique du bâtiment ou en électricité. Les honoraires de ces professionnels sont estimés à:

85 000 \$

TOTAL DU VOLET HONORAIRES PROFESSIONNELS : 85 000 \$

CHAPITRE XI

PERSONNEL D'APPOINT

14. L'embauche de personnel d'appoint en architecture, électricité, mécanique du bâtiment, génie civil, ainsi qu'en gestion de projets est requise pour réaliser les projets décrits au présent règlement. La rémunération du personnel d'appoint est estimée à :

125 000 \$

TOTAL DU VOLET PERSONNEL D'APPOINT : 125 000 \$

TOTAL DE L'ANNEXE : **2 185 000 \$**

Annexe préparée le 10 mars 2003 par :

Gilles Hamel, ing.

U:\USAGERS\LICARON\Hamel\Annexe 1-RVQ 2003 refection proprietes.doc